

Rapport annuel

Avant-propos de la présidente

Edition 2014

En 2014, nous avons clôturé la révision des règlements. L'autorité de surveillance a donné son accord de principe aux remaniements adoptés l'année précédente. Lors de sa séance du 12 juin 2014, le Conseil de fondation a pris connaissance du rapport d'examen de l'autorité de surveillance et a approuvé les comptes annuels (voir ci-dessous pour plus d'informations sur les comptes annuels).

Le 6 novembre 2014, le Conseil de fondation a décidé quelles bases techniques seront appliquées en 2015. Le Conseil fédéral a fixé pour 2015 un taux d'intérêt minimal de 1,75% (taux inchangé). En raison des scénarios envisagés lors de la séance du Conseil de fondation, celui-ci a défini un taux d'intérêt de 3% (3,5% l'année précédente). Le taux de conversion dans la partie obligatoire reste le même, soit 6,8% pour les hommes et les femmes au 1^{er} janvier 2015. Dans la partie surobligatoire, le Conseil de fondation a repris les taux de conversion, légèrement réduits, appliqués par AXA: 5,604% (anciennement 5,835%) pour les hommes et 5,480% (anciennement 5,574%) pour les femmes. En outre, il a été décidé d'utiliser une prestation pour cas de décès n'ayant plus lieu d'être versée afin d'augmenter le fonds de compensation, qui était presque épuisé. Comme les années précédentes, le Fonds de solidarité Suissimage nous a fait parvenir, en 2014 également, une contribution généreuse destinée au fonds de compensation. Nous l'en remercions chaleureusement.

Pour conclure, quelques nouvelles concernant l'année 2015:

Des changements de personnel ont eu lieu au sein du Conseil de fondation et du secrétariat de la fondation au 1^{er} janvier 2015. Claudia Sontheim, responsable jusqu'à fin 2014 du secrétariat de la fondation, représente désormais le ssfv au Conseil de fondation de la fpa et a été élue vice-présidente fin janvier. Pour ma part, après quatorze années de bons et loyaux services, j'ai décidé de me retirer du Conseil de fondation. Depuis le début de cette année, j'ai repris la direction du secrétariat de la fondation au service du ssfv. Thomas Tribolet, ancien vice-président, a été désigné pour me succéder à la présidence.

La fpa fête ses 30 ans d'existence en 2015. La Fondation, ainsi que toutes les personnes ayant contribué à sa création, à son maintien et à son exploitation, ont de bonnes raisons de célébrer cet anniversaire, car la situation de la fpa est toujours excellente. Vous trouverez un résumé de cette success-story à la fin du rapport annuel.

Brigitte Zimmermann, présidente de la fpa jusqu'au 31.12.2014

La fpa en bref

31.12.2014

Bureau de gestion

Case postale 300, 8401 Winterthur
Téléphone + 41 58 215 31 28
Fax + 41 52 212 12 01

www.vfa-fpa.ch
e-mail : info@vfa-fpa.ch

Secrétariat

Case postale 2210, 8031 Zürich

Telefon +41 44 272 21 49
Fax +41 44 272 21 94
e-mail: sekretariat@vfa-fpa.ch

Conseil de fondation

Représentant-e-s des employeurs:

Thomas Tribolet	SFP / vice-président (jusqu'au 31.12.2014)
Dr.iur. Adriano Viganò	SFA
Rita Kovacs	SFA
Karin Koch	SFP
Jonas Raeber	STFG

Représentant-e-s des salariés:

Brigitte Zimmermann	ARF/FDS / présidente (jusqu'au 31.12.2014)
Daniel Brühlhart	Institutions
Regina Frei	ARF/FDS
Pia Gianinazzi	SSFV
Gabriela Kasperski	VPS

Résumé des comptes annuels

Bilan au	31.12.2014 en CHF	31.12.2013 en CHF
Actifs		
Placements	7'451'794.13	7'277'602.73
Compte de régularisation actif	3'333'335.04	3'061'450.03
Actifs provenant de contrats d'assurance	92'131'403.79	72'216'684.77
Total des actifs	102'916'532.96	82'555'737.53
Passifs		
Dettes	53'553.33	310'003.92
Compte de régularisation passif	6'082'960.67	5'053'161.84
Provisions non techniques	203'615.05	2'234.77
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	93'638'393.79	74'655'165.77
Passifs liés	93'842'008.84	74'657'400.54
Capital de la fondation / fonds libres / découvert		
Situation en début de période	2'535'171.23	3'257'225.81
Excédent des produits / Excédent des charges	402'838.89	-722'054.58
Situation en fin de période	2'938'010.12	2'535'171.23
Total des passifs	102'916'532.96	82'555'737.53
Taux des couverture	103.14%	103,40 %
Compte d'exploitation du 01.01. au 31.12.	2014	2013
Contributions et apports ordinaires et autres	8'639'923.16	8'225'278.48
Prestations d'entrée	3'977'705.31	2'653'233.47
Apports provenant de contributions et prestations d'entrée	12'617'628.47	10'878'511.95
Prestations réglementaires	-1'320'846.60	-1'498'829.75
Prestations de sortie	-4'330'158.70	-3'443'618.85
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-5'651'005.30	-4'942'448.60
Dissolution / constitution de provisions techniques et de réserves	931'491.00	-906'769.80
Produits de prestations d'assurance	6'537'749.25	5'971'025.20
Charges d'assurance	-13'631'635.55	-11'495'012.85
Résultat net de l'activité d'assurance	804'227.87	-494'694.10
Résultat des placements	-734.45	2'643.58
Résultat net des placements	-734.45	2'643.58
Dissolution/constitution de provisions non techniques et de réserves	-201'380.28	12'340.79
Autres produits	1'012.67	1'500.00
Autres frais	-51.65	-55'095.28
Frais d'administration généraux	-181'353.47	-180'616.52
Frais de marketing	-18'881.80	-8'133.05
Excédent des produits/charges avant réserves fluct. de valeurs	402'838.89	-722'054.58
Dissolution / constitution de réserves de fluctuation de valeurs		
Excédent des produits / Excédent des charges	402'838.89	-722'054.58

Evolution de la fpa

	31.12.2014	31.12.2013
Employeurs affiliés et assurés		
Total des employeurs affiliés	161	152
Total des assurés soumis à contributions	1608	1720
Total des assurés libérés du paiement des contributions	91	68
Total des assurés actifs	1699	1788
Bénéficiaires de rentes		
Rentes de vieillesse	55	48
Rente pour enfants de pensionnés	5	5
Rentes d'invalidité	7	9
Rentes pour enfants d'invalides	0	0
Rentes de conjoints ou de partenaires survivants	9	8
Rentes d'orphelins	5	5
Total des bénéficiaires de rentes	81	75
Montant des avoirs épargnés	78'247'571	72'216'685
Somme des avoirs de vieillesse LPP	40'005'491	36'818'549
Evolution de la rés. mathématique des bénéf. de rentes		
Montant de la réserve mathématique au 01.01	13'540'750	13'172'175
Variation de valeur après adaptation des bases de calcul		
Adaptation au nouveau mode de calcul au 31.12	343'083	368'575
Total du capital de prévoyance des bénéf. de rentes	13'883'833	13'540'750
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2		
Actifs à la date de clôture du bilan à la valeur de marché	102'916'533	82'555'738
Disponibles pour risques de prévoyance/actuariels	96'576'404	77'190'337
Capital de prév. nécessaire pour risques de prév./actuariels	93'638'394	74'655'166
Taux de couverture (en % des fonds nécessaires)	103,14%	103,40%

30 ans fondation de prévoyance film et audiovison

Le 1^{er} janvier 1948, l'AVS obligatoire a été introduite en Suisse. Cette assurance, considérée comme le 1^{er} pilier, a pour objectif de couvrir les besoins vitaux lorsqu'un cas de prévoyance survient. Grâce aux prestations complémentaires, ce système fonctionne très bien à l'heure actuelle. Outre le 1^{er} pilier, la Suisse a mis en place, au 1^{er} janvier 1985, la prévoyance professionnelle obligatoire. Ce 2^e pilier a pour mission de permettre aux employés de maintenir leur niveau de vie antérieur de façon appropriée. L'AVS servant à la garantie du minimum vital, la prévoyance professionnelle n'a été rendue obligatoire que pour les emplois fixes et les revenus minimums coordonnés avec le salaire AVS. En raison de ces conditions préalables, de nombreuses personnes n'ont pas la possibilité d'en bénéficier, en particulier les acteurs culturels, qui souvent ne sont engagés que pour de courtes durées et dont le montant des cachets se situent en dessous du «seuil d'entrée».

C'est pourquoi, lors de l'introduction du 2^e pilier, huit associations du secteur du cinéma ont créé la Fondation de prévoyance film et audiovison le 23 janvier 1985, chaque association investissant la somme de 500 CHF pour un capital de fondation de 4000 CHF au total. Cette fondation a permis de pallier en partie les défaillances de la nouvelle prévoyance professionnelle. Les personnes travaillant en tant qu'éclairagiste, acteur ou cadreur sur un tournage, quel qu'en soit la durée, sont couvertes par leur institution de prévoyance dès le premier franc gagné. C'est uniquement grâce à cette institution que les intermittents peuvent aujourd'hui être assurés indépendamment d'un seuil d'entrée.

Alors qu'il y a 30 ans les cotisations LPP dues s'élevaient à seulement 8% (employeur et employés payant 4% chacun), le taux a aujourd'hui été relevé à 12%. La somme du bilan a, elle aussi, fortement changé. Au départ, la fondation possédait seulement quelques milliers de francs, fin 2014 la somme du bilan a dépassé la barre des 100 millions de francs. Une nouvelle réjouissante, car la majeure partie de cet argent constitue le capital «à disposition» pour les prestations de prévoyance en cas de vieillesse, d'incapacité de gain et de décès (rentes pour les survivants). Malgré cette somme élevée, la fpa reste une institution de prévoyance de taille modeste. Par conséquent, le choix d'une solution d'assurance complète, qui assume les risques, est tout à fait justifié. La collaboration avec AXA Winterthur, qui remonte à la fondation de l'institution, a fait ses preuves. Les garanties d'assurance ont certes leur prix, mais on évite ainsi tout risque de découvert. Particulièrement ces dernières années, nous étions soulagés de ne pas devoir prendre de mesures d'assainissement à l'instar de nombreuses autres caisses de pension.

La réglementation en vigueur depuis 30 ans dans le secteur du cinéma a entre-temps été reprise par l'administration fédérale. En effet, la loi sur l'engagement de la culture énonce qu'à partir du 1^{er} janvier 2013, une part de 12% de la somme des cachets destinés aux acteurs culturels devra être versée à une caisse de pension. La Confédération a enfin reconnu la nécessité d'une caisse de prévoyance vieillesse pour les acteurs culturels. Sa réglementation s'appuie fortement sur celle des caisses de pension dans le domaine de la culture telles que la fpa ou la CAST. Ces institutions de prévoyance ont donc joué un rôle de modèle pour l'administration fédérale, ce qui prouve leur efficacité sur le long terme.

Notre institution de prévoyance fête ses 30 ans, le plus bel âge qui soit. Nous sommes encore jeunes, mais disposons malgré tout d'une expérience suffisante pour assurer la continuité et la stabilité de la fondation.

Berne, en juin 2015

Thomas Tribolet
Conseil de fondation fpa